

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

---

Réunion du 29 juin 2006

## Extrait des délibérations

---

RAPPORT N° 22

**Président :** Monsieur David HABIB

**Rapporteur :** Monsieur Dominique BERNARD

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2005 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : APPROBATION**

« Comme chaque année depuis 2000, vous êtes destinataires du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport vous présente en détail le service rendu aux administrés pour la collecte et le traitement des déchets et récapitule poste par poste le coût de la prestation. Figurent également dans ce document les recettes perçues et les évolutions par rapport à 2004.

Le coût de l'élimination des déchets par habitant de la communauté de communes de Lacq, déduction faite des recettes, s'élève à 67,40 €. Ce coût, quasi identique à 2004, est entièrement pris en charge par le budget général de la communauté de communes de Lacq puisque la collectivité n'a recours ni à la taxe, ni à la redevance d'ordures ménagères.

Il vous appartient de vous prononcer sur le rapport concernant l'année 2005.

Votre Bureau vous propose :

- **d'approuver** le rapport 2005 ci-après annexé. »

Après en avoir délibéré, le Conseil de la communauté de communes **ADOpte** le présent rapport à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président de la communauté de communes,

**David HABIB**